



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

6 mai 2026

Déclaration liminaire CFDT au Comité Social Ministériel du 6 mai 2026

« *Panne sèche ou manque de volonté d'avancer ?* »

Monsieur le Ministre représenté par Madame la Secrétaire générale,

A l'heure de rédiger une déclaration liminaire, les représentants CFDT ont dû faire un constat amer : après plus de 3 années de négociations fortes, le ministère de la justice stagne.

Toujours les mêmes questions qui se répètent, les mêmes constats qui se vérifient au fil des réunions, le Rapport Social Unique 2024 (RSU) étudié ce jour en est la preuve.

Nous vous renvoyons donc largement à nos déclarations liminaires précédentes.

Les effets de nos réformes importantes obtenues depuis le début de ce mandat peinent à se faire ressentir sur le terrain.

Rien ou presque, ne change pour nos collègues.

Car au-delà de la signature et de la mise en œuvre initiale, il faut une véritable volonté de l'administration.

Nous peinons à la voir dans la mise en œuvre de l'accord QVCT, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, filière technique etc...

A la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

La CFDT souhaite rappeler avec gravité l'inquiétude profonde des professionnels face à la réforme des UJPE.

Depuis son annonce, cette réforme à marche forcée apparaît sans ancrage et sans véritable écoute du terrain.

Une fois encore, la PJJ engage une transformation majeure sans diagnostic, sans bilan et sans retour d'expérience.

La CFDT le dit clairement : on ne réinvente pas le placement en oubliant ceux qui le font vivre.

Et tout cela, à nouveau, **sans réel travail sur l'attractivité des métiers** au sein de la DPJJ.

A la Direction des Services Judiciaires :

Plus de son ni d'image concernant le chantier majeur de **l'organisation des juridictions.**

Après les réformes ambitieuses **obtenues de haute lutte**, la DGAFP, la direction du budget et la Cour des comptes nous en demanderons des « comptes ». Car sans résultats, le ministère n'obtiendra plus de tels moyens.

Or, sans ce chantier sur l'organisation des juridictions, rien ne changera.

Le silence assourdissant de la DSJ depuis plusieurs mois est inadmissible, le ministre s'est engagé à ce que ce chantier soit ouvert, la DSJ ne peut décider de reculer.

A la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire :

Les débats ont eu lieu notamment au travers du projet de loi SURE.
Les constats ont été posés en particulier sur la surpopulation carcérale.

Mais malgré cela, toujours les mêmes difficultés pour les collègues, la récente mobilisation le montre.

Car au-delà des débats relatifs au projet de loi SURE actuellement le constat est flagrant :

Il n'y a rien de concret pour lutter contre la surpopulation et rien en termes de renforcement des effectifs pour l'ensemble des collègues au sein des établissements pénitentiaires.

Cette absence de perspectives en SPIP et en détention alimente actuellement d'importantes tensions d'où cette mobilisation.

En administration centrale :

Le dialogue social est une lutte de tous les instants pour que les sujets avancent.

A l'heure de nouvelles grandes réorganisations, il faut toute **la pugnacité des représentants CFDT** pour que les échanges soient complets et qu'une vraie attention soit portée à la situation des agents.

Depuis 3 ans et demi, nos représentants montent au front sur tous les sujets pour qu'ils avancent voire même pour qu'ils ne soient pas tout simplement oubliés (charte des temps, remisage des véhicules etc..)

La question est donc la suivante :

Qui a appuyé sur « pause » ou oublié de faire le plein ?

Il est temps de redémarrer et d'avancer au ministère de la Justice.

Les représentants CFDT :

**Guillaume Grassaud
Ghislain Bonthoux**